



Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

A 2018- 1122

Objet : Liste des électeurs admis à voter par correspondance pour l'élection des représentants du personnel au Comité Technique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté NOR PRMG1814149A du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2018-929 du 19 septembre 2018 fixant le calendrier électoral de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du SDIS du Jura ;

Vu l'arrêté rectificatif n° 2018- 1121 du 30 octobre 2018 fixant la liste des électeurs pour l'élection des représentants du personnel au comité technique ;

Vu la note de service n° 18-2018 du 17 juillet 2018 relative à l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du SDIS du Jura ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des électeurs admis à voter par correspondance pour l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du SDIS du Jura du 6 décembre 2018, arrêtée au jour du scrutin, est fixée en annexe.

Article 2 : Cette liste est affichée à la Direction Départementale et dans les CIS de CHAMPAGNOLE, SALINS-LES-BAINS, ARBOIS, LONS-LE-SAUNIER, SAINT-CLAUDE et du GRAND DOLE au plus tard le 6 novembre 2018.

Les agents y figurant sont, dans le même délai, avisés de leur inscription par l'autorité territoriale et de l'impossibilité pour eux de voter directement à l'urne le jour du scrutin. Cette liste peut être rectifiée jusqu'au 11 novembre au plus tard.

Article 3 : Pour les agents votant par correspondance, les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires sont transmis par l'autorité territoriale au plus tard le 26 novembre 2018.

L'ensemble du matériel de vote est ensuite adressé uniquement par voie postale et doit parvenir au bureau central de vote le 6 décembre avant 14h30, heure de clôture du scrutin. Les bulletins arrivés après cette heure limite ne sont pas pris en compte pour le dépouillement.

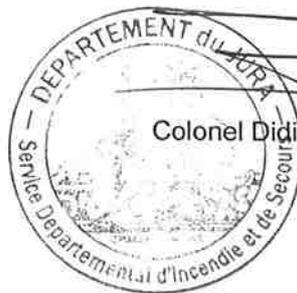
Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le **30 OCT. 2018**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint,


Colonel Didier EISENBARTH



ANNEXE

AFFECTATION	GENRE	NOM	PRENOM
LONS LE SAUNIER	H	AMIOT	Lionel
DOLE	H	AYMARD	David
LONS LE SAUNIER	H	AZZI	Gérald
DD SIS	H	BAILLY	Olivier
DD SIS	F	BAILLY	Sandrine
DD SIS	H	BASIN	Stéphane
DD SIS	H	BAYARD	Patrick
DOLE	H	BAYARD	Clément
DD SIS	H	BELLINA	Eric
DOLE	H	BERREZ	Lucas
DOLE	H	BLANOT	Jean-Marc
DOLE	H	BLATEYRON	Jean-Michel
LONS LE SAUNIER	H	BOUCHOT	Laurent
SAINT CLAUDE	H	BOURBON	Nicolas
LONS LE SAUNIER	H	BOURNY	Julian
DOLE	H	BRENET	Philippe
DOLE	H	BRUEY	Christophe
LONS LE SAUNIER	H	BULLY	Hervé
LONS LE SAUNIER	H	BUNOD	Ferjeux
DD SIS	H	CADOT	Emmanuel
LONS LE SAUNIER	H	CARMINATI	Dylan
DOLE	H	CART-LAMY	Raphaël
LONS LE SAUNIER	H	CHANFREMOY	Léo
LONS LE SAUNIER	H	CHARRIERE	Vincent
DOLE	F	CRETIN	Laure
DD SIS	H	CUYNET	Lilian
DD SIS	F	DEBADJI	Suzanne
DOLE	F	DEDENON	Karine
DOLE	H	DELACROIX	Alexandre
DOLE	H	DENIS	Nicolas
DD SIS	H	DORNIER	Kevin
CHAMPAGNOLE	H	DRABING	Stéphane
DOLE	H	FAIVRE	Loïc
LONS LE SAUNIER	H	FENIET	Sylvain
DOLE	H	FERRINI	David
DOLE	F	GELEY	Aurore

DD SIS	H	GELEY	Sébastien
CHAMPAGNOLE	H	GHINI	Yvan
DOLE	H	GOVINDAMA	Aurélien
DD SIS	H	GRILLOT	Anthony
CHAMPAGNOLE	H	GRILLOT	Olivier
LONS LE SAUNIER	H	GROS	Hervé
DD SIS	H	GUIGNAT	François
DD SIS	H	GUIGNOT	Christophe
LONS LE SAUNIER	F	GUILBERT	Marie
DOLE	H	GUYON	Jérôme Grégory
LONS LE SAUNIER	H	GUYON	Jérôme philippe
CHAMPAGNOLE	F	HEGO	Ludivine
DD SIS	H	HUGUENET	Philippe
SAINT CLAUDE	H	LASKOWSKI	Pascal
DD SIS	H	LAURIOT	Pierre
DOLE	H	LECOINTE	Cyril
DOLE	H	LETOURNEUR	Raphaël
DOLE	H	MAGGIOTTO	Arnaud
DD SIS	H	MATHOT	Olivier
SAINT CLAUDE	H	MILLOT	David
DD SIS	H	MONNARD	Jean-Baptiste
SAINT CLAUDE	H	MORA	Sylvain
DD SIS	H	MOREL	Eric
DOLE	H	MOUGIN	Lionel
LONS LE SAUNIER	H	NACHON	Francis
LONS LE SAUNIER	H	NAYET	Rodolphe
DOLE	H	OLIVIER	Sylvain
SAINT CLAUDE	H	OLLITRAULT	Frédéric
DD SIS	H	PARIS	Stéphane
LONS LE SAUNIER	H	PEGUILLET	Thomas
DOLE	F	PERNET	Mélanie
LONS LE SAUNIER	H	PERNOT	Matthieu
LONS LE SAUNIER	H	PERRIN	Arnaud
DOLE	H	PESTKA	Jérôme
DOLE	H	PICARD	Jean-Paul
CHAMPAGNOLE	H	POURTIER	Christophe
LONS LE SAUNIER	H	PRINCE	Arnaud
DOLE	H	PROST	Franck

LONS LE SAUNIER	H	PROST	Etienne
DOLE	H	RAGOT	Alexandre
SAINT CLAUDE	H	REYBIER	Jean-Michel
LONS LE SAUNIER	H	RIVOIRE	Michaël
LONS LE SAUNIER	H	ROLET	Vincent
DD SIS	H	ROUCOULE	Christophe
DOLE	F	ROUCOULE	Elodie
LONS LE SAUNIER	H	ROY	Christophe
CHAMPAGNOLE	H	RUPANI	Yannick
LONS LE SAUNIER	H	SMET	Flavien
DOLE	H	SOSSONG	Armel
DOLE	H	TAIL	Salim
LONS LE SAUNIER	H	TOUILLIER	Franck
LONS LE SAUNIER	H	TOURNIER	Jean-Maurice
DD SIS	H	VALLEY	Jacques
CHAMPAGNOLE	H	VIONNET	Franck
CHAMPAGNOLE	F	WAUQUIER	Nadia
DD SIS	H	WAUQUIER	Frédéric